Délibération papier

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

*A établir en **double exemplaire***

Arrondissement : **CLERMONT-FERRAND**

Bordereau de dépôt de documents budgétaires valant accusé de réception

Nom de la collectivité : **Commune de CLERMONT-FERRAND** **Date d'envoi :** 29 Juin 2017

Les documents doivent être transmis en 1 seul exemplaire.

Nature des documents :	**Principal** (00)	Eau (01)	Assainissement (02)	Espace Georges Conchon (06)	Centre d'Expos et de Congrès (Ville) (07)	Coopérative de Mai (08)	Parking Fontgièvre Besset (10)	Centre d'Expos et de Congrès (11)	Autres activités assujettis à TVA (13)
compte administratif intégrant les signatures doit obligatoirement être accompagné des documents * ci-dessous :	X	X	X	X	X	X	X	X	X
* délibération d'approbation du compte administratif	X	X	X	X	X	X	X	X	X
* compte de gestion (uniquement pages 22,23 et signatures)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
*délibération d'approbation du compte de gestion	X	X	X	X	X	X	X	X	X
* note de présentation du compte administratif (communes et EPCI ayant au moins une communes de 3500 hab et plus)									
état des **restes à réaliser**	X	X	X	X	X	X		X	X
délibération d'**affectation des résultats**	X	X	X	X	X	X	X	X	X
budget primitif intégrant les signatures (1)									
délibération d'approbation du budget primitif									
note de présentation du budget primitif (obligatoire pour les communes et EPCI ayant au moins une commune de 3500 hab et plus)									
budget supplémentaire intégrant les signatures	X	X	X	X	X	X		X	X
délibération d'approbation du budget supplémentaire	X	X	X	X	X	X		X	X
décision modificative n°1 intégrant les signatures									
délibération d'approbation de la décision modificative									

(1) Si le budget principal est voté avec reprise des résultats et avant le compte administratif, il doit obligatoirement être accompagné :

- d'une fiche de calcul des résultats prévisionnels certifiée du comptable
- du compte de gestion ou de la balance des comptes arrêtée au 31/12 de l'année passée
- de l'état des restes à réaliser arrêté au 31/12 de l'année passée

cachet de la collectivité et signature du maire ou du président

CLERMONT-FERRAND

cachet et date de réception de la préfecture / sous-préfecture

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
29 JUIN 2017
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

pour tout renseignement, s'adresser à :
personne à contacter : SAUVADET Florence
tel et mail : 04 73 42 69 88 - fsauvadet@ville-clermont-ferrand.fr

VILLE DE CLERMONT FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 juin 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois juin deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Louis COUSTÈS à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Pierre MIQUEL à Sylviane TARDIEU, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Monsieur Daniel WACKENIER, ancien élu municipal et en hommage aux victimes des évènements dramatiques survenus au Portugal.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, le débat et le vote du Compte Administratif (question n°2).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°2.
Madame Marianne MAXIMI arrive pendant la présentation du diaporama relatif à la question 2.
Madame Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question 7 (fin du pouvoir donné à Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Madame Marianne MAXIMI.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance pendant le débat de la question 10 et donne pouvoir à Monsieur Pascal GUITTARD.
Monsieur Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question 11 et donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT.
Madame Marion CANALES quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.
Madame Magali GALLAIS quitte la séance avant le vote de la question 12 et donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CERVANTES.
Madame Françoise NOUHEN sort pour l'examen et le vote de la question 14 en tant que Présidente de Logidôme.
Monsieur le Maire suspend la séance à 00h00 pendant le débat de la question 14. M. le Maire reprend la séance à 00h05 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Rapport N° 5

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 - DM2 2017

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

L'examen du budget supplémentaire 2017 fait suite à l'affectation des résultats qui vous a été proposée précédemment.

Le budget supplémentaire 2017 est composé :

- **de l'excédent de fonctionnement** qui figure dans le rapport d'affectation du résultat proposé ci-avant et qui est affecté pour le financement des opérations nouvelles soit 8 139 324,46 M€ tous budgets confondus ;

- **des reports** correspondant aux restes à réaliser issus du compte administratif 2016 pour un montant de 15 613 860,21 € en recettes et de 6 279 233,56 € en dépenses, tous budgets confondus ;

- **des crédits nouveaux ou annulations de crédits** pour un montant net global de 2 135 878,67 € en recettes (- 8 905 507,77 € en 2016) et de 10 275 203,13 € en dépenses (3 233 180,93 € en 2016).

Le tableau n° 2 présente par budget et par section le total des crédits proposés.

TABLEAU N° 2 – CREDITS REPORTES ET CREDITS NOUVEAUX

CREDITS PROPOSES AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE HORS REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS (mouvements réels)	SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES REPORTEES	DEPENSES NOUVELLES	RECETTES REPORTEES	RECETTES NOUVELLES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL (00)	5 266 259,80	8 681 222,29	11 769 520,21	921 174,95	3 072 690,00	1 827 548,95
BUDGETS ANNEXES :						
. EAU (01)	946 982,48	-2 951 920,00	764 000,00	-2 365 157,55	880 010,00	880 010,00
. ASSAINISSEMENT (02)	0,00	-392 930,00	2 856 000,00	66 342,32	758 460,00	758 460,00
. ESPACE GEORGES CONCHON (06)	0,00	36 449,54	40 000,00	0,00	0,00	0,00
. CENTRE D'EXPOSITIONS (VILLE) (07)	0,00	3 532,35	0,00	0,00	0,00	0,00
. COOPERATIVE DE MAI (08)	40 602,47	0,00	34 340,00	0,00	40 500,00	40 500,00
. CENTRE D'EXPOSITIONS ET DES CONGRES (11)	18 752,18	0,00	150 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
. AUTRES OPERATIONS (13)	6 636,63	0,00	0,00	0,00	140 188,95	0,00
. T O T A U X	**6 279 233,56**	**5 376 354,18**	**15 613 860,21**	**-1 377 640,28**	**4 898 848,95**	**3 513 518,95**

RECAPITULATION	DEPENSES	RECETTES	REPRISE DES RESULTATS 2016
	16 554 436,69	17 749 738,88	-1 195 302,19
		16 554 436,69	

Le budget supplémentaire permet d'ajuster les prévisions de dépenses et de recettes par rapport aux éléments votés dans le cadre du budget primitif 2017 :

□ Budget principal - Dépenses :

- Mise en place de crédits de travaux et de matériels pour l'installation d'un système de vidéo-protection de la Place de Jaude : 0,370 M€ ;

- Mise en place de crédits liés à l'étude sur les équipements publics de proximité et les services à la population du quartier des Vergnes : 0,100 M€ ;

- Complément de crédits de l'enveloppe indemnités d'élus suite à l'augmentation du point d'indice au 1er février 2017 et à la réforme du PPCR : 0,024 M€ ;

- Complément de crédits de fonctionnement pour des prestations logistiques lors de manifestations publiques, dans le cadre de l'état d'urgence : 0,212 M€ et mise en place de crédits d'investissement pour l'achat de matériels de sécurité : 0,030 M€ ;

- Complément de crédits liés aux résultats sportifs de l'ASM Clermont-Auvergne, aux prestations contractées dans le cadre du marché public liant la Ville au club et à l'organisation de manifestations publiques dans le cadre des finales : 0,481 M€ tenant des résultats en championnat européen H Cup et de l'hypothèse d'une finale victorieuse en Top 14 ;

- Participation de la Ville au Projet de Renouvellement Urbain 2 : 0,200 M€ ;

- Ajustement de crédits pour des prestations liées au nettoyage des tags, cette activité restant de la compétence de la Ville de Clermont-Ferrand : 0,095 M€

- Ajustement du produit fiscal par rapport à l'inscription du BP 2017 et à la notification des bases fiscales prévisionnelles reçues de la DGFIP : - 0,651 M€, cet écart s'explique par la prise en compte du coefficient de revalorisation forfaitaire de 0,4 % voté par le Parlement en fin d'année 2016, (information non connue au moment des équilibres budgétaires du BP 2017) au lieu de 0,9 % comme prévu initialement au budget primitif ;

- Ajustement des crédits de masse salariale. Ce complément s'explique par la finalisation de l'évaluation des coûts des ressources humaines liés aux transferts de compétences à la Communauté Urbaine Clermont Auvergne Métropole : 950 K€ ;

- Ajustement des crédits de vacations pour la direction de l'animation et de la vie associative en raison de l'harmonisation des taux de vacations : 0,50 M€ ;

- Complément de crédits pour le programme de renouvellement urbain sur le secteur de Champratel : 0,545 M€ ;

- Mise en place de crédits liés à la dépollution du site de Croüel, cette activité restant de la compétence de la Ville de Clermont-Ferrand : 0,257 M€ ;

- Complément de crédits pour la fin des études sur le secteur Kessler-Rabanesse : 0,240 M€ ;

- Annulation de crédits d'investissements liés au transfert des marchés d'achat de véhicules à la Communauté Urbaine : 0,197 M€ ;

- Mise en place de crédits liés à la location et aux travaux prévus dans des locaux situés rue Gautrez et rue Sainte Rose, destinés à l'exercice des services de la Police Municipale : 0,306 K€ ;

- Subvention de fonctionnement versée au budget annexe Coopérative de Mai pour 0,040 M€, cette opération figurant en recette du budget annexe ;

- Complément lié à des reversements de taxe locale d'équipement suite à annulations de permis de construire ou procédures de demande de dégrèvement en cours : 0,040 M€ ;

- Ajustement des crédits d'électricité et divers fluides pour les bâtiments ayant fait l'objet d'un transfert de compétence à la Communauté Urbaine. Les marchés n'ayant pu faire l'objet d'un transfert au 1er janvier 2017, les crédits avaient été inscrits sur le budget principal avec une recette équivalente correspondant au remboursement par la Communauté Urbaine des frais engagés. Les marchés ayant été transférés en cours d'année, les crédits sont corrigés d'autant en dépenses et recettes : 0,659 M€ ;

- Ajustement de crédits pour le renforcement du réseau des lignes ERDF : 0,511 M€ ;

- Constitution d'une provision complémentaire pour créances douteuses : 0,017 M€ ;

- Complément de crédits pour le projet Réseau des Villes Michelin : 0,255 M€ ;

- Complément de crédits pour le programme Effervescences : 0,490 M€ et inscription d'une subvention attendue de 0,250 M€ ;

- Complément de crédit pour les excédents de fonctionnement capitalisés correspondant à la reprise des déficits des Budgets Annexes Eau et Assainissement par le Budget Principal avant transfert des résultats de ces budgets à la Communauté Urbaine. Ces crédits s'équilibrent en dépenses et recettes : 3,719 M€.

□ Budget principal - Recettes :

- Réduction de l'emprunt d'équilibre voté au budget primitif 2017 de 5,889 M€, ramenant le recours maximum autorisé à l'emprunt de 25,099 M€ à 19,210 M€ ;

- Inscription d'une recette complémentaire de la CAF au titre de la Prestation Sociale Enfance Jeunesse pour l'année 2016 : 0,492 M€ ;

- Prise en compte d'une subvention d'investissement de la CAF à hauteur de 0,180 M€ dans le cadre de la création de la structure multi accueil à Trémonteix ;

- Compensations fiscales versées par l'Etat en contrepartie des exonérations sur la fiscalité directe locale : -0,126 M€ par rapport à un montant global de 3,430 M€ ;

- Dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, dotation nationale de péréquation : 0,989 M€ lié à un ajustement de la contribution au redressement des finances publiques introduit dans la loi de finances 2017 et non connu au moment de l'élaboration du budget primitif 2017 ;

- Produit de cession de différents immeubles pour un montant de 1,606 M€ ;

- Reprise d'une provision constituée dans le cadre d'un contentieux avec la société Immochan : 0,962 M€ ;

- Reprise d'une provision constituée dans le cadre d'un contentieux RH : 0,044 M€ ;

- Subvention de la CAF dans le cadre des Prestations Sociales Enfance Jeunesse : 0,492 M€ ;

 Budgets annexes Eau et Assainissement :

- Prise en compte d'écritures comptables liées à la convention de continuité de service qui a été signée entre la Ville et la Communauté Urbaine pour la gestion des budgets annexes Eau et Assainissement pour la période du 1er janvier 2017 au 31 août 2017 :

  - suppression des écritures d'ordre : la communauté urbaine sera seule compétente pour effectuer toutes les opérations d'ordre sur ces deux budgets,

  - suppression de l'emprunt d'équilibre : toutes les dépenses et recettes doivent s'équilibrer avec les opérations miroirs de refacturation auprès de la Communauté Urbaine,

  - reversement des redevances modernisation des réseaux et pollution domestique directement par la Communauté Urbaine auprès de l'Agence de l'Eau,

  - prise en compte des reports de crédits en dépenses et recettes de l'année 2016 et inscription des écritures miroirs correspondantes,

  - prise en charge par le budget principal des déficits d'investissement des budgets annexes eau et assainissement restants après l'affectation des résultats : 3,7189 M€.

 Autres Budgets annexes – Dépenses :

- Subvention d'équipement exceptionnelle versée à l'association Pop'Art pour l'acquisition d'équipement technique son et lumière. Cette subvention exceptionnelle participe à l'exercice de la compétence du service public et bénéficie à l'usager du service : 0,040 M€ ;

- Provision pour diverses opérations pour l'Espace Georges Conchon : 0,036 M€ ;

- Inscription d'un crédit pour des frais d'annonces légales pour le Centre d'Exposition et de Congrès (partie en affermage) : 0,007 M€ ;

- Provision pour diverses opérations pour le Centre d'Exposition et de Congrès (partie Ville) : 0,0036 M€ ;

- Reversement de l'excédent du budget annexe Autres Opérations assujetties à TVA sur le Budget principal : 0,140 M€.

□ Autres Budgets annexes - Recettes :

- Versement d'une subvention complémentaire du budget principal vers le budget annexe Coopérative de Mai : 0,040 M€ ;

- Versement d'une subvention complémentaire du budget principal vers le budget annexe Centre d'Exposition et des Congrès (partie en affermage) : 0,007 M€.

Vous trouverez les annexes de ce rapport sur cd.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de vous prononcer favorablement sur les inscriptions nouvelles de crédits figurant dans le budget supplémentaire 2017.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 JUIN 2017
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe,

Françoise NOUHEN